

**Commission on the Status of Women
Fifty-second session
New York, 25 February – 7 March 2008**

INTERACTIVE EXPERT PANEL

**“Capacity-building for mainstreaming a gender perspective
in the development, implementation and evaluation of national economic
policies and programmes and budgets”**

Written statement*

Submitted by

**Marème Cissé Thiam
Ministry of the Family, Female Entrepreneurship and Microfinance
Republic of Senegal**

* The views expressed in this paper are those of the author and do not necessarily represent those of the United Nations.

I. INTRODUCTION

Au Sénégal, la mise en œuvre des politiques de stabilisation suivies des plans d'ajustement structurel a certes entraîné des performances économiques mais celles-ci n'ont pas contribué, de façon conséquente, à l'amélioration des conditions de vie des populations, ni à la réduction de la pauvreté.

Toutes les données ont montré que les femmes étaient les victimes les plus touchées par cette pauvreté, du fait qu'elles ont moins bénéficié par rapport aux hommes, des projets et programmes de développement ainsi que de l'aide octroyée par les organismes internationaux.

L'analyse de cette situation a conduit à une nouvelle considération du rôle et de la place des femmes sénégalaises dans la croissance économique, parce que constituant la frange de la population la plus dynamique, même si leur contribution à l'économie n'est ni quantifiée, ni valorisée.

En effet, la division sexuelle du travail a été une entrave à la promotion économique et sociale de la femme, celle-ci étant renforcée par les croyances et les tabous sociaux qui peuvent ainsi fournir des éléments d'explication sur le fait que le rôle et la participation des femmes aient été pendant si longtemps très peu considérés.

Aussi, l'Etat du Sénégal, conscient que les inégalités fondées sur le genre, constituent une entrave à l'atteinte des objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté, a-t-il décidé d'apporter des réponses conséquentes par une prise en compte de l'égalité des sexes dans ses politiques et programmes prioritaires.

Cette volonté politique s'est traduite par la mise en place de mécanismes institutionnels de promotion de l'équité et de l'égalité de genre et de façon plus particulière, de dispositifs d'appui technique et financier aux femmes pour les accompagner dans leurs initiatives entrepreneuriales.

En dépit des progrès accomplis, les femmes ne disposent pas encore des mêmes chances que les hommes pour tirer profit des nombreuses opportunités offertes notamment celles liées à l'accès aux ressources stratégiques que sont l'éducation et la formation, l'accès aux instances de décision, à la terre et au crédit.

Ces résultats encore mitigés, malgré les nombreux efforts réalisés, sont certainement à rechercher dans les insuffisances des capacités des institutions, aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé, à intégrer les sexospécificités dans la budgétisation des projets et programmes de développement.

Par conséquent, le financement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeure un défi majeur qui s'impose à notre pays, pour réaliser sa croissance économique et sociale et atteindre de façon irréversible les objectifs d'un développement durable.

II. LES POLITIQUES PRECEDENTES DE PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES : REALISATIONS ET ECHECS

Depuis l'indépendance à l'année 2000, plusieurs tentatives ont été menées pour améliorer et promouvoir la condition des femmes. Mais force est de constater, que l'élaboration des politiques sénégalaises et africaines en général, concernant les activités et les préoccupations des femmes, obéissait à une « planification aveugle ». Les études et recherches devant aboutir à des données fiables sont rares et éparées; or ces données sont nécessaires pour un meilleur ciblage et une optimisation de l'intervention de l'Etat et des partenaires au développement, par une formulation plus coordonnée et harmonieuse des politiques et programmes.

Au Sénégal, l'institution chargée de la promotion de la femme a reçu au fil du temps, plusieurs dénominations et s'est vu confier des missions qui ont tenu à intégrer les préoccupations spécifiques des femmes. Cela a expliqué, la nette progression du nombre d'organisations et de Groupements de Promotion Féminines (GPF) à l'échelle nationale. Malgré un meilleur accès des femmes à l'éducation et le caractère plus spécialisé des organisations féminines qui se muent de plus en plus en Groupements d'Intérêt Economique (GIE), la situation de la femme est toujours préoccupante vu son niveau d'éducation encore bas et sa présence faible dans les sphères de pouvoir économique et politique.

En effet, de nombreux efforts entrepris durant la Décennie des Nations Unies pour la femme a permis de voir une évolution de la situation. Toutefois, des études se sont penchées sur le rôle et la place des femmes au sein de la famille et de l'économie pour comprendre les obstacles empêchant une mise en application des mesures internationales au plan national. Il en est ressorti, d'après l'ouvrage « Sénégalaises en chiffres, PNUD, 1999 », que: *cette sous représentation des données féminines dans les statistiques économiques est la manifestation d'un état d'esprit plus profond et fort partagé, y compris par les femmes elles-mêmes qui, ayant intériorisé leur subordination, tendent à se considérer d'abord comme ménagères .*

Pourtant, les données sexospécifiques, ainsi que l'utilisation d'outils d'analyse appropriés, sont nécessaires pour élaborer des politiques pertinentes de développement qui tiennent compte du potentiel réel des femmes et contribuent à améliorer leur sort par une élimination de toutes les formes de discrimination qu'elles subissent. Il est reconnu depuis longtemps et de façon indéniable que le travail et le dynamisme des femmes constituent une ressource vitale dans l'économie surtout dans les secteurs jugés porteurs comme ceux de l'agriculture, la pêche, l'élevage, les services, le textile-confection, l'artisanat...etc..

III. LES NOUVELLES STRATEGIES DE PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES DEPUIS L'AVENEMENT DE L'ALTERNANCE POLITIQUE AU SENEGAL EN L'AN 2000 A NOS JOURS : L'EMERGENCE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

3.1 Les données socio-économiques sur les femmes

Les statistiques les plus récentes fournies par la Direction de la Prévision et des Statistiques (Enquêtes Sénégalaises Auprès des Ménages, ESAM, 2001), indiquent que les femmes

représentent 52 % de la population totale, 39 % de la population active, 70% de la force de travail en milieu rural où elles assurent près de 80% des activités de transformation de la production agricole, 70% des actifs du secteur non structuré, 15% des effectifs du secteur public et 4% des effectifs du secteur privé formel.

Ces statistiques, qui montrent la part importante des femmes dans le secteur « dit informel », nous laissent suspecter que leur contribution dans le Produit Intérieur Brut est aussi négligée.

3.2 Les progrès dans l'atteinte de l'Objectif 3 des OMD : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (rapport 2006)

Dans le domaine de l'éducation, les statistiques scolaires indiquent que l'indice de parité fille/garçons est passé de 0.86 en 2000 à 0.95 en 2005 dans l'enseignement élémentaire. Cet indice s'abaisse quand le niveau s'élève : il est de 0.42 dans l'enseignement supérieur (Université Cheikh Anta Diop de Dakar).

Dans les partis politiques, les femmes représentent 14,4% des membres et occupent 19.2% des sièges à l'Assemblée nationale.

La parité dans les emplois permanents des entreprises du secteur moderne a régulièrement augmenté passant de 13.9 % en 2000 à 19% en 2004 avec une nette amélioration durant cette période. Ce phénomène peut s'expliquer par l'existence d'un ou de plusieurs favorisants.

3.4 Les cadres de référence

L'élaboration des politiques et programmes ainsi que leur mise en œuvre s'insèrent dans des cadres choisis par le Sénégal mais aussi par l'Afrique et le Monde.

Il est certain que pour jouer son rôle dans la globalisation de l'économie, et faire face aux nombreux défis qu'elle impose, le Sénégal doit développer dans des cadres de référence qui lui sont propres, ses stratégies de développement économique et social. Cela fait appel à une vision intégrant la dimension de l'égalité des chances entre homme et femme pour l'élaboration d'une société de bien-être, de justice et de paix.

Les grandes orientations sont définies dans des cadres de référence à travers le Document de Prospective 2015, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté notamment « l'axe création de richesses », le Dixième Plan de Développement Economique et Social où une attention particulière est accordée aux femmes pour atteindre les objectifs de développement et de la croissance. Ceux-ci étaient estimés à un taux de croissance de 7 à 8 % par an, durant la période de 2003 à 2005, un taux d'investissement atteignant 24% du PIB, une réduction de la pauvreté de 50% d'ici l'an 2015.

Les autres cadres de référence sont le Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et récemment la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Cette dernière s'appuie sur un certain nombre de secteurs jugés porteurs de croissance à savoir l'agriculture et l'agro- industrie, les produits de la mer, le

tourisme, les industries culturelles et l'artisanat d'art, le textile confection, le secteur des services utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Au plan régional et international, le Sénégal, membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est partie prenante dans plusieurs accords commerciaux parmi lesquels ceux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et de l'African Growth Opportunity Act.(AGOA).

Signataire du protocole facultatif relatif à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), le gouvernement du Sénégal vient de valider la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG). Quatre enjeux ont été identifiés dans cette stratégie à savoir :

- la valorisation de la politique sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités;
- la promotion économique des femmes en milieu rural et urbain ;
- la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

Le financement de la SNEEG est estimée à 30.466.000.000 F CFA et sollicite la contribution de l'Etat, des collectivités locales et des partenaires au développement.

C'est dans ces cadres de références, à l'échelle nationale comme internationale, que doivent évoluer particulièrement les femmes chefs d'entreprise en respect des exigences de compétitivité et de productivité imposées par une globalisation des marchés et une ouverture progressive des frontières.

Face aux opportunités d'accès à des marchés solvables et à forte capacité de pouvoir d'achat, la nécessité s'impose d'accompagner les femmes dans leurs activités créatrices de revenus vers la création et la consolidation des petites et moyennes entreprises à travers des projets et programmes bien adaptés.

Dès lors, il s'agit d'amener les femmes entrepreneures, à tirer profit desdits cadres de références par une maîtrise des différents paramètres les composant et en portant une attention particulière à leur motivation et leur adhésion à la création d'entreprise.

Cela suppose qu'il faut cerner les obstacles à la politique de développement en faveur des femmes entrepreneures, en tenant compte de façon spécifique, de la dimension culturelle qui a un effet sur leur comportement en matière de gestion des risques et des incertitudes.

3.5 Les obstacles à la promotion de l'entrepreneuriat féminin

Les contraintes auxquelles les femmes entrepreneures sont confrontées sont nombreuses, relatives de façon plus générale à la micro, petite et moyenne entreprise, du secteur formel comme du secteur informel, et d'autres, relatives à la situation des femmes de façon plus spécifique dans l'économie et dans la société sénégalaise.

Une analyse diagnostique – évaluation des larges concertations avec les différents acteurs (associations et groupements féminins, organisations professionnelles), et l’organisation en mars 2003 du forum sur « l’Entreprenariat féminin et la microfinance, enjeux et perspectives au Sénégal et dans le Nepad », ont permis d’identifier des contraintes majeures auxquelles les femmes entrepreneures sont confrontées, Celles-ci sont liées à :

- l’accès à l’information économique et aux marchés porteurs et solvables
- la formation et l’éducation en entreprenariat ;
- la disponibilité et l’accessibilité à des structures d’appui et de conseil ;
- l’accès à des financements adaptés à leurs besoins de création ou de développement;
- des dispositions législatives et réglementaires peu favorables ;
- des aspects socio-culturels.

3.5.1 Les contraintes liées à l’information économique

L’accès à l’information économique, en ce qui concerne la solvabilité de ses clients, les capacités de ses concurrents, les transactions du marché, les sources de crédit, s’avère crucial pour tout entrepreneur qui veut tirer profit des opportunités offertes par son environnement mais aussi identifier à temps les menaces. Or, la plupart des femmes entrepreneures qui souffrent d’un manque de compétences professionnelles et techniques, ont des capacités très limitées pour traiter, analyser et interpréter de telles informations à des fins de décision. En effet, le plus souvent, elles se contentent du « bouche à oreille », et restent confinées aux microréalisations et aux marchés de proximité, souvent à pouvoir d’achat limité.

3.5.2 Les contraintes liées à l’éducation et la formation en entreprenariat

La plupart des femmes chefs d’entreprises qui représentent des modèles de réussite (success stories), se sont formées sur le tas et souvent selon un apprentissage traditionnel transmis de « la mère à la fille » ou par un mentor. Malheureusement, l’insuffisance de compétences techniques, due à leur niveau d’éducation souvent bas, freine leur expansion.

D’autre part, dans le système éducatif classique, la culture d’entreprise fait défaut.

Bien que de nombreuses écoles de gestion en création soient de plus en plus fréquentées par des jeunes filles, ces dernières sont encore timides pour se lancer dans les affaires après l’obtention de leurs diplômes. En effet, la peur du risque et le manque de confiance en soi restent un frein important à l’auto-emploi des jeunes filles.

3.5.3 Les contraintes liées à la disponibilité et à l’accessibilité des structures d’appui et de conseil

Les besoins d’appui et de conseil ont toujours été et demeurent importants pour les femmes chefs d’entreprises. La prise en charge de tels besoins est aujourd’hui possible grâce à l’existence de certaines structures dont les organisations professionnelles auxquelles elles appartiennent, le Centre de gestion agréé de la Chambre de Commerce, l’Agence de Développement et de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ADEPME), l’Agence de Promotion des Exportations, l’Observatoire de l’Industrie, etc...

Outre le problème de coordination et de cohérence dans les interventions de ces dispositifs d'appui, se pose le problème de l'accessibilité, surtout pour les femmes du monde rural, qui se trouvent éloignées de la capitale où sont concentrées ces structures.

3.5.4 Les contraintes liées à l'accès au financement

Le problème d'accès au crédit se pose de façon générale aux petites et moyennes entreprises, mais il est plus accentué pour les femmes qui ne disposent pas souvent des garanties nécessaires exigées par les banques classiques. Ceci explique qu'elles se tournent vers les systèmes financiers décentralisés. Là aussi, on se rend compte que bien que constituant le plus souvent la majorité du sociétariat des mutuelles d'épargne et crédit, le volume de crédit qu'elles perçoivent est moindre que celui des hommes. (2,443 milliards de francs CFA octroyés aux femmes sur un montant global de 28 milliards en 2000 soit un pourcentage de moins de 9%).

Il s'y ajoute que les crédits sont parfois d'un montant dérisoire et avec un délai de remboursement court, ne leur permettant pas de réaliser des investissements de grande envergure. Entre ces deux alternatives, certaines femmes ont recours à l'autofinancement ou au système informel de crédit à travers des « tontines ».

3.5.5 Les contraintes liées aux dispositions réglementaires et législatives

La révision de la Constitution en 2001 a renforcé le statut de la femme sénégalaise en lui conférant les mêmes droits que les hommes notamment le droit à la propriété et la liberté d'entreprendre ; cependant la non application effective de ces dispositions constitue des freins à leur promotion particulièrement dans leurs activités génératrices de revenus. En effet, les femmes du milieu rural ont toujours un accès limité à la terre, aux intrants et aux moyens de production pour leurs activités agricoles, leur présence dans les instances de décision au niveau communautaire où se fait la distribution des parcelles de terre, étant encore très faible. Il s'y ajoute que, rarement détentrices de patrimoines immobiliers, les femmes d'affaires se heurtent aux garanties et sécurités réelles pour le financement des investissements de leurs entreprises.

3.5.6 Les contraintes liées aux aspects socio-culturels

Malgré des qualités intrinsèques dont elles disposent notamment l'intuition, la créativité et l'imagination, l'esthétique et le sens de l'éthique, les femmes ont une tendance à recourir au mimétisme, entraînant la saturation des secteurs jugés porteurs alors que d'autres en plein essor, tels que les technologies de l'information et de la communication et le secteur industriel, ne sont pas investis.

Une ressource tout aussi stratégique est le temps, dont la disponibilité et la maîtrise sont indispensables pour la bonne conduite de l'entreprise. Or, la distribution des rôles au sein des ménages se fait très tôt en défaveur de la femme et de la petite fille qui effectuent l'essentiel des tâches domestiques. Cette situation est encore plus accentuée chez les femmes évoluant en milieu rural qui vivent dans des conditions de précarité et de surcharge de travail.

Ces stéréotypes sont transférés dans la sphère publique et économique, où la femme chef d'entreprise a du mal à exercer son leadership aussi bien sur les hommes que les femmes.

3.6 Les atouts et tendance au changement

Pour appuyer la revalorisation culturelle du rôle de la femme sénégalaise dans la société, plusieurs mécanismes de financement et d'accompagnement ont été créés par les pouvoirs publics, les partenaires au développement, le secteur privé et ONG, afin de prendre en charge les problématiques de l'entrepreneuriat féminin pour en assurer la promotion.

Ainsi on assiste à un environnement de plus en plus favorable avec un renforcement du statut juridique de la femme relativement aux droits sur la propriété, la transmission des biens et en 2007, la Constitution a été révisée avec l'insertion d'un nouvel alinéa à l'article 7 où il est dit que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions ».

De plus en plus, les femmes font irruption dans la scène publique et occupent des postes de responsabilités qui leur étaient jusqu'ici inconnus, dans le pouvoir exécutif comme législatif, (nomination pour la première fois d'une femme Premier Ministre, élection de femmes vice-présidentes de l'Assemblée nationale).

Ces acquis qui témoignent d'une tendance au changement, concordent avec une scolarisation plus poussée des filles ainsi qu'une présence plus remarquée des femmes dans l'enseignement supérieur et technique. En effet, l'Etat du Sénégal octroie 40% de son budget à l'éducation nationale avec un programme décennal qui à terme, en 2010, devrait arriver à une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme.

3.7 La stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin

De façon plus concrète, la volonté politique s'est manifestée par la création depuis novembre 2002, d'un Ministère de l'entrepreneuriat féminin et du micro-crédit, qui a été intégré au département chargé de la femme et du développement social, pour devenir depuis 2007, le Ministère de la Famille, de l'Entrepreneuriat féminin et de la Microfinance. Le rattachement de ces institutions témoigne, si besoin était, d'une volonté réelle d'harmoniser les politiques et programmes en direction des femmes.

Dans ses missions, ce ministère est chargé de conduire la politique de promotion de la femme et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes. C'est à ce titre qu'il doit favoriser la formation des femmes chefs d'entreprises, notamment en matière de finances, de crédit, de comptabilité, de commerce national et international. Il est aussi chargé de veiller à la gestion des lignes de crédits destinés aux femmes entrepreneurs ainsi que la mise en place d'un fonds de refinancement au profit des systèmes financiers décentralisés et de l'entrepreneuriat féminin.

En partant de ces missions et des recommandations issues des différentes rencontres organisées sur les défis à relever par ce département ministériel, **une vision a été dégagée et consiste à amener les femmes, du milieu rural comme du milieu urbain, à créer, gérer et développer**

des entreprises modernes, selon des normes de standard international, dans les créneaux porteurs de notre économie.

Ainsi, après avoir développé des filets de sécurité pour sortir les femmes de la catégorie la plus pauvre du milieu urbain, périurbain et rural, il s'agit maintenant de les accompagner pour une émergence irréversible. Quant à celles qui se sont engagées dans la création d'entreprises, il faut renforcer leurs chances à faire le saut qualitatif et participer de manière visible et significative à la création de richesses et de fortes valeurs ajoutées.

C'est dans ce cadre que d'importants projets et programmes avec des systèmes de suivi et d'évaluation, sont entrain d'être mis en œuvre, pour aboutir au desserrement des contraintes auxquelles les femmes sont confrontées dans leurs initiatives entrepreneuriales.

Les programmes d'équipements d'allègement des travaux domestiques et de transformation des produits agricoles pour lesquels près de 4 milliards 400 millions de F CFA ont été investis de 2000 à 2005, la création des cases des tous petits ainsi que les espaces socio-économiques dont les cases foyers, ont permis une plus grande disponibilité des femmes, surtout celles évoluant en milieu rural, à développer des activités économiques et à renforcer leurs aptitudes propres et partant leur épanouissement.

Dans ce même domaine, les montants investis par les projets de lutte contre la pauvreté, se chiffrent à 20 milliards 823 millions F CFA.

Pour améliorer l'accès des femmes au crédit, des mécanismes financiers qui leur sont spécifiquement dédiés, ont été mis en place par l'Etat du Sénégal avec l'appui de certains partenaires. Il s'agit du Projet de Crédit pour les Femmes qui, de 2000 à 2005, de façon directe et par la mise à disposition d'un fonds de garantie, a financé des micro-projets de 76 629 femmes pour un montant de plus de 3 milliards 500 millions FCFA avec une rallonge d'un milliard de F CFA à partir des ressources publiques pour cette année 2008. Bien que les montants octroyés par individu ou par groupement ne soient pas élevés pour permettre des investissements très importants, (de 250.000 FCFA pour les personnes physiques à 5.000.000 FCFA pour les organisations), une étude d'évaluation a montré des impacts positifs quant à l'amélioration des revenus et des conditions de vie, au niveau individuel, au niveau des ménages comme au niveau communautaire. En effet, 75% des gains étaient affectés aux dépenses familiales, alimentaires, sanitaires et d'habitation.

Quant au financement des projets de création ou de développement d'entreprises, le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat féminin (FNPEF), créé depuis 2004 à partir des ressources publiques, a permis d'octroyer aux femmes des prêts allant de 1 à 50 millions FCFA, pour un montant global de deux milliards de F CFA. Aujourd'hui, près de 763 projets ont été concernés avec 1826 emplois créés ou consolidés. Une dotation d'un milliard de F CFA a été allouée à ce fonds par l'Etat, pour cette année 2008.

Ces activités de financement, qui couvrent toutes les zones du pays, sont accompagnées d'ambitieux programmes de renforcement des capacités techniques et managériales,

d'organisation de séminaires portant sur le marketing, les accords commerciaux, le leadership féminin, le développement organisationnel, le réseautage d'affaires et les TIC.

Des outils simplifiés de gestion ont été mis à la disposition des femmes porteuses d'idées de projet ainsi qu'un guide de la femme entrepreneure qui a été traduit en langues nationales. L'attention toute particulière accordée au renforcement des capacités des femmes, a amené les autorités sénégalaises à la construction de Centres d'Assistance et de Formation des femmes dans tous les départements du Sénégal (CEDAF).

Quant à la promotion de l'esprit d'entreprise et de la culture entrepreneuriale, devant favoriser l'auto emploi chez les jeunes filles, des conférences et séminaires ont été organisés dans les établissements du secondaire et dans les universités. Certaines de ces jeunes filles diplômées, avec le soutien du FNPEF, se sont lancées dans des affaires aussi porteuses que les TIC.

IV. CONCLUSION

Tous les efforts menés aussi bien par l'Etat, les partenaires au développement, les ONG, que la société civile, aboutissent, à l'heure actuelle, à la naissance de fédérations féminines plus organisées, regroupant dans un système de « mentoring », et de réseautage, différentes catégories d'entrepreneures établies comme potentielles, ce qui contribuera de façon certaine à une masse critique de femmes entrepreneures.

Ainsi, dotées d'aptitudes techniques, commerciales, managériales, et personnelles, renforcées dans leur pouvoir de négociation, les femmes sénégalaises s'insèrent dans une dynamique de création de lobbys de femmes chefs d'entreprises qui seront susceptibles de drainer des mouvements derrière elles, de susciter la motivation chez leurs paires, et de les encourager à créer des entreprises à fortes ambitions, innovantes et pertinentes dans leurs choix stratégiques.

Cette tendance au changement vers une autonomisation économique des femmes, est devenue irréversible mais nécessite cependant d'être soutenue par la mise à disposition de financements conséquents des différents mécanismes mis en place.

Fidèle à ses engagements internationaux, le Sénégal, comme la plupart des pays africains, s'inscrit dans une prise de conscience collective, que les inégalités des sexes sont nuisibles à la société toute entière, aussi bien à l'homme qu'à la femme, et freinent le développement. Cela se justifie par une volonté politique forte qui se manifeste par des initiatives pertinentes et innovantes, visant à conférer à la femme son rôle de citoyenne à part entière.

Cependant, le chantier est immense et appelle d'importantes ressources que nos économies, affaiblies par un contexte mondial de plus en plus défavorable, auront dû mal, à elles seules, à supporter, en l'absence d'une solidarité internationale efficace.